

ÉTATS FINANCIERS 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

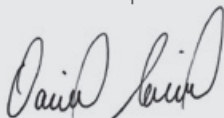
L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Bruno Letendre

Le 1^{er} vice-président,



Daniel Gobeil

Le 21 février 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2018 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces

normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Organisation pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Brossard, Québec

Le 21 février 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105474

BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2018

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Actif								
Court terme								
Encaisse	5 634 498	19 074 701	—	11 067 416	13 572 773	—	49 349 388	66 259 364
Débiteurs (note 3)	697 158	176 265	—	219 315 907	2 632 690	—	222 822 020	225 092 875
Créances interfonds, sans intérêt	2 509 527	4 358 345	199 850	—	—	(7 067 722)	—	—
Placements (note 5)	3 502 581	3 703 441	—	—	6 503 441	—	13 709 463	7 700 000
Frais payés d'avance	143 491	263 360	—	—	—	—	406 851	455 903
Solde à percevoir des producteurs	—	—	—	7 864 039	—	—	7 864 039	—
	12 487 255	27 576 112	199 850	238 247 362	22 708 904	(7 067 722)	294 151 761	299 508 142
Long terme								
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	456 410	—	—	456 410	535 826
Placements (notes 5 et 14)								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 437 870	—	—	—	1 437 870	1 534 450
Autres placements	6 000 000	3 000 000	211 265	—	1 000 000	—	10 211 265	12 220 427
	6 000 119	3 000 000	1 649 135	—	1 000 000	—	11 649 254	13 754 996
Immobilisations (note 7)	780 690	1 803	—	—	—	—	782 493	837 858
Autres éléments d'actif	356 597	—	—	—	—	—	356 597	634 622
	19 624 661	30 577 915	1 848 985	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	307 396 515	315 271 444
Passif								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 017 447	2 631 233	—	232 011 950	14 792 007	—	252 452 637	266 964 968
Créances interfonds, sans intérêt	154 448	—	—	6 691 822	221 452	(7 067 722)	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	—	—	—	—	3 566 187
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	8 695 445	—	8 695 445	9 287 045
Revenus reportés (note 4)	189 228	—	—	—	—	—	189 228	352 075
	3 361 123	2 631 233	—	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	261 337 310	280 170 275
Long terme								
Revenus reportés (note 4)	441 374	—	—	—	—	—	441 374	506 477
	3 802 497	2 631 233	—	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	261 778 684	280 676 752
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations	276 838	1 803	—	—	—	—	278 641	344 199
Grevés d'affectations externes								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(55 478)	—	—	—	—	—	(55 478)	(14 454)
Affectés au programme proAction	6 320 051	—	—	—	—	—	6 320 051	6 937 271
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	—	—	1 649 135	—	—	—	1 649 135	1 745 414
Libres d'affectations	9 280 753	27 944 879	199 850	—	—	—	37 425 482	25 582 262
	15 822 164	27 946 682	1 848 985	—	—	—	45 617 831	34 594 692
	19 624 661	30 577 915	1 848 985	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	307 396 515	315 271 444

Engagements (note 13)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DU FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Produits					
Prélèvements	14 927 193	47 761 789	359 208	63 048 190	61 470 290
Retenues-qualité	1 237 470	—	—	1 237 470	1 012 678
Pénalité proAction	778 370	—	—	778 370	872 030
Intérêts	872 483	420 131	4 321	1 296 935	810 674
Subventions du MAPAQ	—	—	328 186	328 186	—
Pénalité et dommages pour des livraisons de lait non déclarées	—	—	—	—	26 400
	17 815 516	48 181 920	691 715	66 689 151	64 192 072
Charges					
Activités de promotion	—	8 657 429	—	8 657 429	4 008 043
Campagnes publicitaires	—	17 174 071	—	17 174 071	15 607 886
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 244 425	10 845 056	—	12 089 481	27 464 123
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 584 022	—	—	3 584 022	3 788 799
Exploitation	7 602 048	639 333	—	8 241 381	8 005 832
Formation, information et publications	145 255	—	—	145 255	197 453
Programme proAction	1 395 590	—	—	1 395 590	1 188 618
Programmes-qualité du lait	559 115	—	—	559 115	445 128
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	517 740	517 740	308 074
Recherche	346 826	—	371 872	718 698	351 471
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	733 833	—	—	733 833	582 004
Réunions des administrateurs et des membres	1 849 397	—	—	1 849 397	1 649 060
	17 460 511	37 315 889	889 612	55 666 012	63 596 491
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	355 005	10 866 031	(197 897)	11 023 139	595 581

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	349 475 280	356 551 200
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	350 066 880	357 273 600
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(591 600)	(722 400)
Réserve d'ajustements au début	9 287 045	10 009 445
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	8 695 445	9 287 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS NON CONSOLIDÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DU FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	339 944	(14 454)	6 937 271	8 204 398
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(159 283)*	(55 478)	(617 220)	1 186 986
Acquisitions d'immobilisations	96 177	—	—	(96 177)
Virement interfonds	—	14 454	—	(14 454)
Soldes à la fin	276 838	(55 478)	6 320 051	9 280 753

* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 275 211 \$ (245 517 \$ en 2017) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 115 928 \$ (76 003 \$ en 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DU SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 9)	2 595 525 189	—	—	2 595 525 189	2 578 292 994
Intérêts	242 111	—	—	242 111	96 868
	2 595 767 300	—	—	2 595 767 300	2 578 389 862
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	2 439 852 148	—	—	2 439 852 148	2 416 617 132
Déduction pour frais de transport	92 332 103	(92 332 103)	—	—	—
Prélèvements	63 048 190	—	—	63 048 190	61 470 290
Retenues-qualité	1 237 470	—	—	1 237 470	1 012 678
Pénalité proAction	778 370	—	—	778 370	872 030
Cession temporaire de quotas	6 283 378	—	—	6 283 378	4 821 792
Frais d'analyse des échantillons de lait	1 694 783	—	—	1 694 783	1 645 330
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 588 998	—	—	1 588 998	1 550 865
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 10)	—	91 865 116	—	91 865 116	87 773 601
Programme de calibrage	141 519	—	—	141 519	161 376
Programme de lait-école	365 351	—	—	365 351	387 845
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	342 203	—	—	342 203	357 032
	2 607 664 513	(466 987)	—	2 607 197 526	2 576 669 971
(Insuffisance) excédent des recettes sur la distribution des recettes	(11 897 213)	466 987	—	(11 430 226)	1 719 891
Soldes à verser aux producteurs (à percevoir) au début	4 320 324	(904 137)	150 000	3 566 187	1 846 296
Soldes (à percevoir) à verser aux producteurs à la fin (note 11)	(7 576 889)	(437 150)	150 000	(7 864 039)	3 566 187

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement			2018 Total \$	2017 Total \$
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Grevé d'affectations externes				
		Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss) \$	Libre d'affectations \$			
4 255	17 076 396	1 745 414	301 468	34 594 692	33 999 111	
(2 452)	10 868 483	(96 279)	(101 618)	11 023 139	595 581	
—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	
1 803	27 944 879	1 649 135	199 850	45 617 831	34 594 692	

FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	11 023 139	595 581
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	277 663	250 174
Quote-part de la perte de Novalait inc.	517 740	308 074
	11 818 542	1 153 829
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
(Insuffisance) excédent des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(11 430 226)	1 719 891
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(591 600)	(722 400)
Autres (note 15)	(12 142 349)	(9 977 593)
	(24 164 175)	(8 980 102)
	(12 345 633)	(7 826 273)
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(16 621 461)	(12 106 716)
Dispositions de placements	12 200 000	14 100 000
Acquisitions d'immobilisations	(222 298)	(783 672)
Sommes à percevoir des producteurs	79 416	(482 997)
	(4 564 343)	726 615
Diminution nette de l'encaisse	(16 909 976)	(7 099 658)
Encaisse au début	66 259 364	73 359 022
Encaisse à la fin	49 349 388	66 259 364

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (non présenté). Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction (antérieurement pénalité LCQ) appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 14 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES ET LA COENTREPRISE

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Matériel roulant	8 et 10 ans
Équipement de bureau	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'Organisation constate qu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats non consolidés.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction (antérieurement pénalité LCQ). Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités et dommages pour des livraisons de lait non déclarées sont constatés lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

RÉGIME DE RETRAITE

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2015, ce régime présente un déficit de solvabilité de 5 056 000 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 266 689 \$ (279 411 \$ en 2017) pour tout le personnel participant couvrant les volets à cotisations définies et à prestations définies.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Clients et autres	306 485	16 204	—	—	322 689	82 297
Coentreprise	15 628	—	—	—	15 628	36 689
Entreprises laitières	—	—	218 800 097	—	218 800 097	212 316 052
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	—	—	—	3 591 879
Intérêts courus	101 544	152 641	27 540	133 599	415 324	292 006
Producteurs	242 096	—	268 705	2 411 238	2 922 039	8 464 699
Sociétés satellites	345	—	—	—	345	2 913
Taxes de vente	—	—	114 523	—	114 523	90 538
Transporteurs	—	—	105 042	—	105 042	121 133
Union des producteurs agricoles	31 060	7 420	—	87 853	126 333	94 669
	697 158	176 265	219 315 907	2 632 690	222 822 020	225 092 875

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre, dont 82 % au 31 décembre 2018 (83 % au 31 décembre 2017) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

PROGRAMME DE CALIBRAGE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

L'Organisation a une entente pour la fourniture d'un service de calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs de lait. Selon cette entente, l'Organisation rembourse toutes les charges liées à ce service, incluant le prix d'achat de matériel roulant et d'équipements de calibrage.

En 2018, l'Organisation a déboursé 55 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de calibrage d'occasion. Le Fonds d'administration a avancé cette somme. Ce montant s'est ajouté au solde non recouvré des producteurs au 31 décembre 2017 et sera réparti sur une période de 18 mois dans le programme de calibrage. Au cours de l'exercice, un montant de 32 647 \$ (23 480 \$ en 2017) a été porté au programme de calibrage.

Au 31 décembre 2018, la somme à percevoir des producteurs relative au programme de calibrage s'élève à 75 182 \$ (52 829 \$ en 2017), dont 60 146 \$ (23 480 \$ en 2017) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 15 036 \$ (29 349 \$ en 2017) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

ORDINATEURS DE POCHE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

En 2018, l'Organisation a déboursé un montant additionnel de 126 121 \$, ce qui porte à 885 908 \$ l'investissement pour le remplacement des ordinateurs de poche pour la saisie des collectes de lait à la ferme. Ce montant couvre le coût d'achat des ordinateurs de poche, le contrat d'entretien d'une durée de cinq ans et les coûts de développement nécessaires à leur utilisation. Cette somme est répartie sur cinq ans dans les frais de transport, ce qui correspond à la durée de vie utile estimative des ordinateurs de poche. Au cours de l'exercice, un montant de 153 953 \$ (101 353 \$ en 2017) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2018, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élèvent à 630 602 \$ (658 434 \$ en 2017) dont 189 228 \$ (151 957 \$ en 2017) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 441 374 \$ (506 477 \$ en 2017) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

5. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Participations dans les sociétés satellites						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
Participation dans la coentreprise						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 437 870	—	1 437 870	1 534 450
	—	—	1 437 870	—	1 437 870	1 534 450
Autres placements						
Dépôts à terme ¹	6 000 000	3 500 000	—	1 000 000	10 500 000	6 500 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés ²	1 502 581	2 003 441	—	2 003 441	5 509 463	5 509 463
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt ³	—	—	211 265	—	211 265	210 964
	9 502 581	6 703 441	211 265	7 503 441	23 920 728	19 920 427
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 502 581	3 703 441	—	6 503 441	13 709 463	7 700 000
	6 000 000	3 000 000	211 265	1 000 000	10 211 265	12 220 427

1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 2,10 % à 3,15 % (de 1,68 % à 2,65 % en 2017). Les dépôts à terme viennent à échéance de janvier 2019 à juillet 2023 (de janvier 2018 à décembre 2022 en 2017).

2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance en octobre 2019. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti sur ces placements est de 1,17 % et peut atteindre un maximum annuel de 5,39 %. Les intérêts seront versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. En 2018 et 2017, le taux de 1,17 % a été utilisé pour le calcul des intérêts.

3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 42 116 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (38 860 actions en 2017) pour un coût de 421 160 \$ (388 600 \$ en 2017).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2018 Valeur comptable nette \$	2017 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	5 543 750	4 761 257	782 493	837 328
Matériel roulant	50 170	50 170	—	—
Équipement de bureau	35 678	35 678	—	530
	5 629 598	4 847 105	782 493	837 858

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 277 663 \$ (250 174 \$ en 2017).

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	57 403	—	—	—	57 403	77 648
Coentreprise	21 700	—	70 800	—	92 500	91 281
Entreprises laitières	91 573	—	—	—	91 573	1 108 668
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	9 465 124	—	9 465 124	—
Fournisseurs et frais courus	1 984 779	622 595	71 946	—	2 679 320	2 158 159
Les Producteurs laitiers du Canada	—	1 938 709	—	—	1 938 709	5 423 023
Producteurs	425	—	214 005 331	14 792 007	228 797 763	249 271 476
Sociétés satellites	71 229	—	247 891	—	319 120	291 866
Taxes de vente	145 013	68 252	—	—	213 265	260 717
Transporteurs	—	—	8 150 858	—	8 150 858	7 538 173
Union des producteurs agricoles	645 325	1 677	—	—	647 002	743 957
	3 017 447	2 631 233	232 011 950	14 792 007	252 452 637	266 964 968

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre.

9. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Ventes provinciales	2 612 156 836	2 511 846 371
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(16 631 647)	66 446 623
	2 595 525 189	2 578 292 994

10. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Frais de transport	85 205 424	80 922 812
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des frais de transport	6 659 692	6 850 789
	91 865 116	87 773 601

11. SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 7 576 889 \$ à percevoir des producteurs (4 320 324 \$ à verser en 2017) est sujet à ajustements après révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 16 722 872 \$ en 2019, à 1 695 000 \$ en 2020 et à 551 000 \$ en 2021. Ces ententes se détaillent comme suit :

CONVENTION DE L'IMMEUBLE

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 14 % en 2018. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 267 872 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

DOSAGE DES COMPOSANTS AUX FINS DE PAIEMENT DU LAIT

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») a été renouvelée en 2015 pour une période de cinq ans se terminant en décembre 2019.

De plus, l'Organisation a signé un contrat de service en 2015 pour l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat est arrivé à échéance en décembre 2018 et il se renouvelle au gré des parties. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 1 630 000 \$ en 2019.

COÛTS DE PRODUCTION

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2018 et 2019. Les versements futurs de cette entente s'établissent à 168 000 \$ en 2019 et à 150 000 \$ en 2020.

SOUTIEN TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS DE LAIT

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2019 s'élèvent à 352 000 \$.

FRAIS DE VALIDATION, D'ÉVALUATION DES ANIMAUX ET DE RECHERCHE

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes accumulées du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation du programme proAction, des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de proAction et des frais d'évaluation des risques du volet biosécurité de proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière de santé animale pour les années 2019 à 2021. Les versements estimatifs sont de 1 400 000 \$ pour 2019, de 1 024 000 \$ en 2020 et de 22 000 \$ en 2021.

SERVICE DE CALIBRAGE DES BASSINS REFROIDISSEURS

En 2018, l'Organisation a signé une nouvelle entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2019 s'élèvent à 233 000 \$.

SOUTIEN AUX CONSEILS RÉGIONAUX ET SERVICES AUX PRODUCTEURS EN RÉGION

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs en région.

En 2017, de nouveaux contrats de services ont été signés. Ces contrats sont d'une durée de un an et se renouvellent au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2019 s'établit à 1 480 000 \$.

CAMPAGNES PUBLICITAIRES, ACTIVITÉS DE PROMOTION ET PROGRAMME DE LAIT-ÉCOLE

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'Organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour l'année scolaire 2018-2019. L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 9 775 000 \$ en 2019, de 506 000 \$ en 2020 et de 514 000 \$ en 2021.

AUTRES

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait, un programme de lait-école, un projet d'amélioration des capacités d'analyse liées à la qualité du lait ainsi qu'un projet de recherche pour étudier l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la qualité du lait. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 1 417 000 \$ en 2019, à 15 000 \$ en 2020 et à 15 000 \$ en 2021.

14. ORGANISMES ET SOCIÉTÉS APPARENTÉS

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

VALACTA, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation a 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

NOVALAIT INC., COENTREPRISE

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2018 se présentent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Situation financière		
Total des actifs	2 908 253	3 126 791
Total des passifs	32 515	57 890
Capitaux propres	2 875 738	3 068 901
	2 908 253	3 126 791
Résultats des activités		
Total des produits	73 621	27 018
Total des charges	(1 109 101)	(643 165)
Perte nette	(1 035 480)	(616 147)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(601 911)	(759 214)
Entrées de fonds – activités de financement	842 329	737 946
(Sorties) entrées de fonds – activités d'investissement	(31 138)	7 490
Augmentation (diminution) de l'encaisse	209 280	(13 778)

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2018 \$	2017 \$
Débiteurs	2 270 855	(8 576 139)
Frais payés d'avance	49 052	(155 144)
Autres éléments d'actif	278 025	113 250
Créditeurs et charges à payer	(14 512 331)	(2 193 926)
Revenus reportés	(227 950)	834 366
	(12 142 349)	(9 977 593)

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange :

	2018 \$	2017 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	835 007	790 272
Produits : intérêts	163 366	139 579
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	1 438 643	884 309
État de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	1 614 588	1 562 698